

INFORMATIONS POUR LES JOUEURS ASTHMATIQUES

Conformément aux Règlements Internes de la FIBA, **les joueurs et les joueuses présentant de l'asthme** peuvent obtenir une Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT) pour les bêta-2 agonistes qu'ils sont amenés à utiliser (salbutamol, salmétérol, formotérol, terbutaline) à condition que soit adressé au siège de la FIBA le formulaire de demande d'AUT approprié dûment rempli (disponible sur le site Internet de la FIBA) ainsi qu'un dossier médical à leur nom, attestant de l'authenticité de leur maladie et comportant des tests d'exploration fonctionnelle respiratoire suivants:

- Spirométrie avec boucle débit/volume sous placebo et bêta-2 agoniste,
- Si négatif, test de provocation à la métacholine ou au carbachol,
- Si négatif, test d'effort sur bicyclette ergométrique ou tapis roulant,
- Si négatif, test à l'adénosine.
- Si négatif, test au mannitol

Ces tests doivent être réalisés sous la responsabilité d'un spécialiste en pneumologie (ou allergologie) dans un laboratoire habilité hospitalier ou privé.

Une simple prescription de médicaments par un médecin ne constitue pas une preuve suffisante.

Cette obligation concerne:

- Les équipes nationales des catégories senior; des jeunes et junior,
- Les équipes de club.

Le dépôt préalable évitera, en cas de résultat positif de l'analyse d'urine, la suspension de l'athlète concerné et les risques de sanctions.

Note importante : Les photocopies (fax) de documents illisibles seront retournées comme non valables.